

ADMIS ➔ FONCTION PUBLIQUE

2027
2028

4^e édition

CONCOURS

GREFFIER

Externe • Catégorie B



TOUT-EN-UN

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL



Votre concours, votre métier



Auto-évaluation
et plannings de révisions



Méthode détaillée
et conseils du jury



12 sujets d'annales corrigés
+ Tout pour réussir l'oral

ANNALES 2026 INCLUSES

OFFERT EN LIGNE



- Un fil d'actualité mois par mois
- + d'annales corrigées
- le programme des matières
- un planning de révisions à compléter
- une boîte à outils

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

CONCOURS

GREFFIER

Externe • Catégorie B

TOUT-EN-UN

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL

Ouvrage coordonné par **Mohamed Néhal**

Directeur des services de greffe judiciaires,
chargé de la formation des fonctionnaires du ministère de la Justice

Arthur Fouqueau

Juriste et Doctorant en droit à l'EHESS

Pierre-Brice Lebrun

Formateur pour différentes délégations du CNFPT,
enseignant en droit dans le secteur social et médico-social

Cathie Niellen

Professeure vacataire à l'ULCO, département Droit

Audrey Pouplin

Fonctionnaire du ministère de la Justice,
directrice des services de greffes judiciaires,
responsable de la gestion informatique au SAR de Poitiers

Elsa Rougegrez

Directrice des services de greffe placée SAIR de Lyon,
formatrice pour le concours de greffier

Fil d'actualité

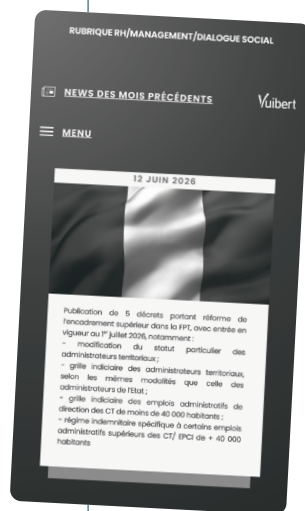


<https://www.lienmini.fr/221503-01>

Découvrez votre fil d'actualité mensuel gratuit et complet pour rester informé.

Flashez le code ci-dessus et accédez chaque mois aux événements marquants dans les domaines politique, économique, culturel, environnemental, et plus encore. Profitez d'une synthèse claire et concise sans avoir à chercher parmi des centaines de sources.

Accessible en ligne et totalement gratuit, ce fil d'actualité vous connecte aux informations essentielles. Ne manquez plus les faits qui comptent : restez informé, simplement et gratuitement !



ISSN : 2114-9305

ISBN : 978-2-311-22405-4

Conception couverture : Séverine Tanguy et Primo Primo

Composition de la couverture : Les PAOistes

Conception intérieure : Bleu T

Composition : SCM, Toulouse

Crédit photographique : iStock@andres

Vuibert s'engage

durablement pour l'environnement



Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Dans le cas où le livre comporte des ressources numériques en ligne, ces dernières sont des compléments offerts à l'achat du livre. Par respect du droit d'auteurs, ces ressources sont incessibles, interdites de reproduction et réservées à un usage strictement personnel. Elles sont soumises aux conditions d'utilisation en vigueur (CGU) accessibles sur notre site et peuvent, pour des raisons commerciales, légales, d'évolution technique ou de contenu, être supprimées ou interrompues à tout moment, sans garantie de maintien ou de compensation.

Dans le cas où les QR codes et liens hypertextes permettent d'accéder à des sites Internet tiers, la responsabilité des éditions Vuibert n'est pas engagée, notamment quant à leur éventuel dysfonctionnement ou à leur indisponibilité d'accès.



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – septembre 2026 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

● Avant-propos	10
----------------------	----

PARTIE 1 AVANT DE COMMENCER



Travail
réalisé

● Votre concours, votre métier	15	☐
● Le concours externe de greffier des services judiciaires	15	☐
1. Quelles sont les conditions d'accès générales à la fonction publique d'État ?	15	☐
2. Quelles sont les conditions et modalités d'inscription au concours ?	15	☐
3. Quelles sont les chances de réussite au concours ?	17	☐
4. Quelles sont les épreuves du concours et quels sont leurs coefficients ?	19	☐
● Le métier de greffier et les perspectives de carrière	22	☐
1. Quelles sont les principales qualités d'un greffier ?	22	☐
2. Combien de temps dure la formation à l'ENG et inclut-elle des stages ?	23	☐
3. Quelles matières sont enseignées à l'ENG ? Existe-t-il des spécialités ?	23	☐
4. À quelles fonctions puis-je prétendre ?	24	☐
5. Quelle évolution de carrière ?	26	☐
6. À quel salaire puis-je prétendre en début de carrière ?	26	☐
7. Dois-je me préparer à changer de région ?	28	☐
8. Évaluation par le jury des épreuves du dernier concours	29	☐
● Témoignages	30	☐
● Auto-évaluation	34	☐



ÉPREUVE N° 1 – NOTE DE SYNTHÈSE	41	☐
● Planning de révision	43	☐
● Méthodologie et conseils	45	☐
1. Comprendre l'épreuve	45	☐
2. La méthode étape par étape	46	☐
● Sujets corrigés	63	☐
1. Sujet n° 1 (2026)	63	☐
2. Sujet n° 2 (2025)	102	☐
ÉPREUVE N° 2 – SÉRIES DE QUESTIONS	139	☐
● Planning de révision	141	☐
● Méthodologie et conseils	145	☐
1. Comprendre l'épreuve	145	☐
2. La méthode étape par étape	146	☐
● Série de QCM	155	☐
● Exercices spécifiques aux QRC	160	☐
1. Reconstituer l'introduction d'une réponse à une QRC	161	☐
2. Deviner l'énoncé du sujet de la QRC	164	☐
3. Rédiger une partie de l'introduction d'une réponse à une QRC	166	☐
4. Rédiger une introduction relative à une QRC	168	☐
5. Rédiger une réponse à une QRC	169	☐
6. Corrigés	171	☐
● Bibliographie commentée	181	☐
1. En matière d'organisation administrative et judiciaire française	181	☐
2. En matière de procédure pénale	181	☐
3. En matière de procédure civile et prud'homale	182	☐
4. En compléments, quelques liens utiles	183	☐
● Sujets corrigés	184	☐
1. Sujet n° 1	184	☐
2. Sujet n° 2	193	☐



● Planning de révision	209	☐
● Méthodologie et conseils	211	☐
1. Comprendre l'épreuve	211	☐
2. La composition du jury	212	☐
3. La fiche individuelle de renseignements	214	☐
4. La présentation orale du candidat	217	☐
5. L'entretien avec le jury	222	☐
6. Les 10 erreurs à proscrire	227	☐
7. Les 10 conseils à appliquer	228	☐
8. Suggestions de questions types	228	☐
● Simulations orales	229	☐
1. Simulation n° 1	229	☐
2. Simulation n° 2	234	☐

POUR ALLER PLUS LOIN

EN 1 CLIC



RESSOURCES NUMÉRIQUES

● Fil d'actualité mois par mois	4
● Schéma quantilien	59
● Notice de renseignements	15
● Requête en aménagement	16
● Arrêté du 9 août 2017	23
● Carte mentale - cour d'assise	38
● Je gère mon temps	44
● Arrêté du 29 avril 2016	25
● Cedit-Légi travail	21
● Fiche métier	22
● Planning de révision	144
● SAR - exemple d'organigramme	159
● Réforme de la justice pénale des mineurs	166
● Compétences du tribunal judiciaire	172
● Autres sujets de notes corrigés	137
● Autres sujets de questions corrigés	206
● Fiche focus : Le tribunal de proximité, une émanation du tribunal judiciaire	239
● Fiche focus : Les compétences respectives de la chambre de proximité et du juge des contentieux de la protection (JCP)	239
● Fiche focus : La réforme du bloc des peines : principales caractéristiques	239
● Fiche focus : Les modalités de saisine du tribunal judiciaire	239

AVANT-PROPOS

En 2025, le ministre de la Justice, garde des Sceaux a initié plusieurs chantiers visant à réformer structurellement le ministère pour remettre les usagers et les victimes au cœur du service public.

Dans la continuité des états généraux de la justice (octobre 2023) et du rapport dit « *Lot-tin* » sur la structuration des équipes juridictionnelles, le ministre de la Justice a souhaité élaborer un parcours de carrière attractif pour les greffiers.

De manière générale, l'institution judiciaire se modernise au gré des réformes judiciaires par le prisme de la transformation numérique et de l'acculturation à de nouveaux gestes métier. Le dessein escompté est de rendre la justice plus accessible, plus rapide et plus lisible pour le justiciable, en matière civile et pénale.

La procédure pénale numérique (PPN) constitue l'une des priorités du plan de transformation numérique (PTN) 2023/2027 conduit conjointement par le programme de la procédure pénale numérique (PPN) et le ministère de l'Intérieur (MI). Quelles sont les deux ambitions principales de la PPN ?

1. Elle vise à abandonner le papier et la signature manuscrite ;
2. La dématérialisation intégrale des dossiers depuis l'acte d'enquête initial jusqu'à l'archivage d'une décision de justice.

PORTALIS a pour ambition également de procéder à la dématérialisation de la procédure civile en rendant la justice plus proche du justiciable, plus moderne et plus lisible. Cet outil vise à remplacer huit applicatifs métier (Winci TGI, WINCI CA, WINGES CPH, CITI, TUTI MAJ, TUTI MIN, NATI et SATI). Depuis janvier 2026, PORTALIS est déployé dans l'ensemble des conseils de prud'hommes. Il est en cours de déploiement au sein des tribunaux de proximité (TPROX) et des tribunaux judiciaires (TJ).

Les travaux relatifs au portail du justiciable sont relancés et progressent conformément à la méthode « *AGILE* » pour permettre au justiciable *via* ce portail de suivre la procédure de sa saisine jusqu'à la décision finale.

Les multiples réformes sont à appréhender par les candidats pour identifier les enjeux majeurs notamment pour le personnel de greffe. Ces derniers seront mobilisés pour mettre en application les réformes judiciaires, orienter le justiciable dans ses démarches et accompagner les auxiliaires de justice.

L'équipe autour du magistrat évolue. Aussi, le ministre de la Justice a souhaité valoriser les aptitudes et les compétences des greffiers. Dans cette logique, il est à noter un accroissement des recrutements ces dernières années.

Cet ouvrage a pour ambition de vous permettre d'appréhender efficacement le concours de greffiers des services judiciaires. Il a été élaboré afin de vous proposer une méthodologie de travail progressive et pratique.

Au préalable, sont mentionnés des éléments utiles pour votre parfaite connaissance des épreuves écrites d'admissibilité. L'objectif est de définir et d'impulser une stratégie de

préparation efficiente et des entraînements pratiques éprouvés en se fondant sur des exercices pédagogiques et des annales récentes.

À l'issue de la réussite des épreuves écrites admissibilité, il conviendra d'envisager la préparation à l'épreuve orale d'admission qui sera illustrée par le parcours type d'un(e) candidat(e). Des conseils précieux et des témoignages enrichissants seront mis à votre disposition.

Vouloir devenir greffier des services judiciaires signifie choisir d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et d'opter en faveur d'un ministère régalien, choisir un métier qui concilie connaissances juridiques et maîtrise des procédures, un métier fondamental au bon fonctionnement de la société. Le futur greffier des services judiciaires que vous êtes suivra une formation de 18 mois rémunérée composée de stages en juridictions pour s'immerger pleinement au cœur de l'activité judiciaire. Grâce à cet ouvrage, vous serez en capacité d'identifier les enjeux et les attentes de ce concours, d'appréhender un environnement professionnel spécifique et de déterminer vos perspectives d'évolution de carrière.

PARTIE 1



Avant de commencer

● Votre concours, votre métier	15
● Témoignages	30
● Auto-évaluation	34



1

LE CONCOURS EXTERNE DE GREFFIER DES SERVICES JUDICIAIRES

1 Quelles sont les conditions d'accès générales à la fonction publique d'État ?

Les candidats aux deux concours doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique de l'État prévues par l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires :

- posséder la nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire ne doivent pas être incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

2 Quelles sont les conditions et modalités d'inscription au concours ?

Au préalable, il convient de prendre connaissance de la notice de renseignements relative aux conditions d'accès à ce concours et à la nature des épreuves.

Pour déposer une candidature, il est donc nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- être titulaire d'un diplôme baccalauréat + 2 minimum ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Les candidats doivent remplir cette condition à la date de la première épreuve du concours, conformément à l'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

Notice de renseignements



<https://www.lienmini.fr/224054-15>

A. Quel est le calendrier du concours de greffier des services judiciaires ?

À titre d'exemple, vous trouverez ci-après le calendrier pour le concours au titre de l'année 2025.

Calendrier du concours de greffiers des services judiciaires

- Date d'ouverture des inscriptions : le 6 novembre 2025
- Date de clôture des inscriptions : le 8 janvier 2026
- Épreuves écrites des concours externe et interne : les 31 mars et 1^{er} avril 2026
- Résultats d'admissibilité : le 18 mai 2026 après-midi
- Épreuve orale : à partir du 8 juin 2026
- Résultats d'admission : le 3 juillet 2026
- Relevé de notes accessible à compter du 6 juillet 2026

B. Quels sont les frais d'inscription ?

Chaque candidat doit procéder à son inscription en ligne à partir du site du ministère de la Justice. Pour ce faire le candidat n'a pas besoin de s'acquitter de frais d'inscription.

Lien internet : www.metiers.justice.gouv.fr/greffier-12565/sinscrire-au-concours-12570/

C. Est-il possible de solliciter un aménagement d'épreuve ?

Les personnes reconnues travailleurs handicapés et sollicitant un aménagement d'épreuve devront fournir, à la suite de leur inscription en ligne, les documents suivants :

- Une copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité (ce document est délivré par les Maisons départementales du handicap).
- Une requête en aménagement.
- Un certificat médical complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant en fonction de leur type d'incapacité et de leur demande quelles sont les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance dont ils peuvent bénéficier.

Ces documents doivent être envoyés par le candidat au pôle recrutement dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle recrutement
13 Place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Lien internet : <http://www.metiers.justice.gouv.fr/greffier-12565/sinscrire-au-concours-12570/devenez-greffier-27704.html>



3 Quelles sont les chances de réussite au concours ?

Au titre de l'année 2024, par arrêté du 25 octobre 2024 publié au Journal officiel de la République française le 27 octobre 2024, le nombre de places offertes au concours externe de greffier était de 420 places, soit 252 places pour le concours externe et 168 places pour le concours interne.

Le nombre de points obtenus par le dernier candidat déclaré admissible au concours externe était de 80 sur 160 soit un seuil de 10/20. Le nombre de points obtenus par le dernier candidat déclaré admis au concours interne était de 151/240 soit 12,58/20 pour la liste principale et de 120/240 soit 10/20 pour la liste complémentaire.

Le taux de présence à l'écrit au titre du concours externe de greffier pour l'année 2014 est de 11,78 %.

Sessions	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Candidats admis (liste principale)	Candidats admis (liste complémentaire)
2025S02	252	5 165	980	336	118
2025S01	228	5 588	658	274	0
2024S02	226	2 823	688	301	58
2024S01	233	2 775	434	193	0
2023	285	3 082	1 075	411	213
Total	1 224	19 433	3 835	1 405	389

En 2025, il apparaît les éléments suivants :

Externe	H	F	Total
Candidats inscrits	1 152	4 013	5 165
Candidats présents	193	787	980
Candidats admissibles	98	502	600
Candidats admis – liste principale	54	282	336
Candidats admis – liste complémentaire	15	103	118

Les 5 165 candidats ont été autorisés à concourir.

- Taux de présence à l'écrit : 19 %
- Taux d'admissibilité : 61,2 %
- Taux d'admission sur liste principale : 56 %

À la lecture de ce tableau, il est possible de constater une évolution quant au nombre de postes offerts. Néanmoins, une constante demeure : le ministère de la Justice recrute moult greffiers et ce, depuis plus de 4 ans. En effet, il s'agit notamment de pourvoir au remplacement des agents partant à la retraite.

De plus, le nombre de postes offerts en externe quant à la période susmentionnée est plus conséquent que celui proposé en interne. D'ailleurs, le rapport du jury souligne le report sur le concours externe de postes offerts au concours interne. Une excellente raison de se préparer avec sérieux et rigueur pour réussir le concours externe de greffier.

À la lecture du rapport du jury 2025, voici le niveau des candidats concernant les épreuves d'admissibilité :

Concernant les épreuves obligatoires d'admission du concours externe de greffier des services judiciaires :

La moyenne tient compte de toutes les notes (y compris les notes éliminatoires).

Épreuves obligatoires d'admissibilité

Externe		Moyenne	Nombre de copies	Meilleure note
Épreuve n° 1	Note de synthèse	13,25	980	20
Épreuve n° 2 Questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française + des questions portant sur une option au choix du candidat	Procédure civile et prud'homale	8,24	146	16,75
	Procédure pénale	9,76	520	19
	Procédure civile et prud'homale et procédure pénale	7,70	266	18,50

Interne		Moyenne	Nombre de copies	Meilleure note
Épreuve n° 1	Cas pratique	10,43	100	18
Épreuve n° 2 Questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française + des questions portant sur une option au choix du candidat	Procédure civile et prud'homale	5,58	21	11
	Procédure pénale	7,14	46	16,50
	Procédure civile et prud'homale et procédure pénale	6,72	30	13,75

Au titre de l'année 2025, 480 postes de greffiers des services judiciaires ont été proposés (sessions 1 et 2) et 337 pour les concours internes (sessions 1 et 2), soit 817 postes au total. 610 candidats ont été admis sur la liste principale des deux concours externes et 118 candidats *via* la liste complémentaire et 37 sur les listes des deux concours internes.

Autrement dit, vous avez toutes vos chances, GO !

4 Quelles sont les épreuves du concours et quels sont leurs coefficients ?

A. Les épreuves écrites d'admissibilité

• Épreuve n° 1

La première épreuve d'admissibilité consiste en la réalisation d'une note de synthèse dont le coefficient est de 4. Celle-ci dure 4 heures. En effet, à partir de documents relatifs à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif, une note de synthèse est rédigée. Il s'agit d'apprécier la capacité d'analyse et la réflexion du candidat.

La consigne relative à cinq pages maximum a été globalement respectée.

Les épreuves écrites, dites d'admissibilité, ont pour vocation d'apprécier les connaissances juridiques, les capacités d'analyse, de raisonnement, de synthèse et de rédaction des candidats.

• Épreuve n° 2

À la lecture de l'arrêté du 29 avril 2016, cette épreuve comporte deux séries de questions, d'une durée de 3 heures représentant un coefficient 4. La première série porte sur des questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française.

Pour la deuxième série, le candidat dispose de la faculté de choisir entre les options suivantes :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- deux questions portant sur la procédure pénale ;
- une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

Aussi, convient-il de préciser qu'il s'agit de traiter deux questions et non quatre au regard du délai imparti pour ladite épreuve.

Conseils pratiques

- Prendre connaissance des sujets mentionnés au sein du programme dans l'arrêté.
- Opérer un choix entre les options en fonction de l'appétence et de la maîtrise des matières.
- S'intéresser à l'actualité.
- Au moment des révisions :
 - Ne pas mettre de côté une matière.
 - Concevoir des plans types pour l'ensemble des sujets.
- Employer de manière limitée et nécessaire les codes. Il est recommandé d'utiliser le code au moment des révisions pour se familiariser avec son utilisation. De plus, les post-it sont prohibés aussi bien avant l'épreuve, que pendant. Seuls le surlignage et le soulignage sont autorisés.
- Rédiger le plan avec les lignes directrices de réponse au brouillon, pour chaque question. Rappel : il est vivement conseillé de préparer en amont des plans types pour chaque sujet afin de ne pas perdre de temps au moment de l'épreuve.

- Élaborer un plan logique et cohérent pour chaque réponse aux questions.
- Ne pas recopier le code lors de la rédaction.
- Formuler des réponses claires, précises et concises pour répondre aux questions tout en les contextualisant au regard de l'actualité.
- Gérer et maîtriser le temps imparti de l'épreuve en se fixant par exemple un temps maximum pour chaque question.
- Relire et corriger les fautes d'orthographe, de style et de syntaxe, etc.

B. L'épreuve orale d'admission

En cas de réussite aux épreuves écrites, c'est-à-dire d'admissibilité, les candidats sont convoqués à l'épreuve orale d'admission. Conformément à l'arrêté du 29 avril 2016, il s'agit d'un entretien avec le jury d'une durée de 25 minutes maximum, coefficient 4.

À cette occasion, il doit être rappelé la nécessité pour les candidats de se présenter 30 minutes avant le début de l'épreuve. À la lecture du rapport du jury 2025, il convient de mettre en exergue que le non-respect de cette consigne désorganise, d'une part, le déroulement des épreuves et, d'autre part, le carence de ponctualité peut être préjudiciable pour le candidat.

L'entretien débute par une présentation de 5 minutes consacrée au parcours universitaire et/ou professionnel des candidats. Durant ce temps imparti, il convient d'expliquer ses motivations ainsi que sa vision du métier de greffier des services judiciaires. À cette occasion, le jury propose au candidat la mise à disposition d'un chronomètre afin de suivre l'évolution de sa présentation et ce, dans le temps imparti. Le temps s'écoule de 25 à 0 minutes *via* le chronomètre. Pour mener à bien ces entretiens, le jury dispose d'une fiche de renseignements remplie préalablement par le candidat.

Une fois les 5 minutes écoulées, le jury mène l'entretien durant 20 minutes. Celui-ci a pour vocation d'apprécier la capacité des candidats à se projeter dans leur futur métier par des connaissances classiques de l'institution judiciaire, de la fonction publique, de la déontologie et des droits et devoirs des fonctionnaires. Le jury formule également des mises en situations professionnelles afin d'évaluer le sens pratique des candidats. Ces questions de mise en situation sont souvent en lien avec des problématiques relationnelles entre collègues, supérieurs hiérarchiques et magistrats.

Conseils pratiques

- Préparation de la présentation du candidat pendant cinq minutes : sans réciter par cœur un texte, il est vivement conseillé, d'une part, de prendre le temps d'élaborer un plan évoquant le parcours universitaire et/ou professionnel du candidat. Et d'autre part, il s'agit de s'entraîner oralement avec un public, tout en respectant le temps imparti.

Le jour de l'oral : il convient d'opter pour une tenue vestimentaire correcte (dans laquelle le candidat se sent à l'aise également) et une posture physique adéquate. Aussi, il semble souhaitable de bien se positionner les pieds au sol et de ne pas croiser ni les jambes, ni les bras.

- Les fiches de renseignement doivent être concises et précises. Elles représentent une source d'informations précieuse pour le jury. Lorsque le candidat remplit la fiche de renseignements, il est souhaitable de prendre conscience que toute information mentionnée pourrait donner lieu à un échange avec le jury à ce sujet. Autrement dit, il est vivement conseillé de mûrement réfléchir avant de la compléter afin d'éviter toute situation délicate.
- Utiliser les cinq minutes de présentation dans leur intégralité. Veiller à ne pas procéder à une lecture ou à un récit par cœur de la fiche rédigée. Il est souhaitable de demeurer le plus naturel possible et de faire part de son intérêt et de sa motivation pour les fonctions de greffier des services judiciaires. L'enjeu pour le candidat réside dans le fait de faire preuve d'authenticité, de sincérité et de se démarquer positivement des autres candidats.
- Le candidat peut d'ailleurs procéder à des mises en perspective du métier de greffier avec son propre parcours. L'objectif est de permettre de susciter l'intérêt des membres du jury, de les inciter à se projeter dans le futur environnement professionnel du candidat.

Les mises en situations

Dans le cadre de la préparation au concours externe de greffier des services judiciaires, il est vivement conseillé de se rendre à des audiences publiques, de solliciter la réalisation de stages au sein du greffe.

- Être attentif et bien écouter la question formulée par les examinateurs.
- Faire preuve de bon sens et de pragmatisme quant à la formulation de la réponse grâce à une projection personnelle quant à l'énoncé.
- Réviser l'organisation judiciaire et le rôle de chacun des acteurs professionnels au sein des juridictions.
- Prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions.
- Assumer lorsque l'on ne connaît pas la réponse en l'indiquant simplement au jury.
- Demeurer le plus naturel et authentique possible.



1 Quelles sont les principales qualités d'un greffier ?

Le tableau ci-dessous précise :

- les savoirs ;
- les savoir-faire ;
- et le savoir-être du greffier des services judiciaires.

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
– Applicatif(s) métier(s) – Circuits administratifs – Droit civil – Droit pénal – Droit du travail – Organisation judiciaire et administrative – Procédure civile – Procédure pénale – Procédure prud'homale	– Alimenter des tableaux de bord et statistiques – Animer une réunion – Appliquer les textes législatifs et réglementaires – Conduire des entretiens – Assurer la veille juridique – Donner une information juridique et/ou procédurale – Encadrer et animer une équipe – Maîtriser les rédactions particulières à l'emploi – Maîtriser les techniques d'accueil physique et téléphonique – Maîtriser les techniques de classement et d'archivage – Maîtriser les nouvelles technologies – Organiser sa charge de travail – Travailler en équipe	– Avoir le sens des relations humaines – Faire preuve de discrétion – Faire preuve de pédagogie – Faire preuve de polyvalence – Faire preuve de rigueur

Celui-ci est issu de la fiche métier relatif au greffier. En complément, il est vivement préconisé de consulter le site relatif aux « *Référentiels des métiers et des compétences des greffes* » (RIME).



2 Combien de temps dure la formation à l'ENG et inclut-elle des stages ?

Après l'admission au concours, le candidat réalise une formation rémunérée à l'École nationale des greffes (l'ENG) à Dijon. Celle-ci est d'une durée de 18 mois, alternant une partie théorique de 3 mois à l'école puis une partie pratique, *via* la réalisation de stages en juridictions. En principe, les stages pratiques se déroulent au sein des juridictions à proximité du lieu de domicile du lauréat.

Au début de leur formation, les lauréats s'engagent à demeurer au service de l'État pendant une durée minimale de cinq ans ajoutée à la durée du stage.

Ces derniers sont rémunérés tout au long de la formation.

Durant cette période, chaque stagiaire est évalué par des examens de fin de scolarité et lors de la réalisation de stages en juridiction. Ces notes donnent lieu à un classement communiqué par l'ENG. Aussi, quelques mois avant la titularisation du fonctionnaire stagiaire, celui-ci choisit son poste en fonction dudit classement et de sa volonté (souhait géographique/professionnel). Pour ce faire, une liste de postes paraît chaque année, en fonction notamment des besoins d'effectifs des juridictions (greffier du parquet, greffier du tribunal pour enfants, greffier au service de l'instruction, greffier du service des affaires familiales, greffier service des tutelles, etc.).

Par ailleurs, il est possible d'approfondir le détail des différentes missions du greffe en se référant au répertoire des métiers et des compétences du greffe (RMCG) : Répertoire commun des métiers de la fonction publique | Le portail de la fonction publique.

3 Quelles matières sont enseignées à l'ENG ? Existe-t-il des spécialités ?

L'arrêté du 9 août 2017 relatif à la formation statutaire des greffiers des services judiciaires précise les objectifs et l'organisation professionnelle de celle-ci.

La formation est constituée :

- d'une période de découverte ;
- de périodes d'enseignements théoriques ;
- de périodes de stages pratiques ;
- d'une période de stage approfondi, composée d'une période d'approfondissement professionnel hors poste et d'une période de mise en situation professionnelle sur poste.

De plus, les enseignements théoriques sont fondés sur trois domaines principaux, à savoir :

- culture administrative et positionnement professionnel ;
- connaissances procédurales et informatiques ;
- connaissances relatives à l'éthique professionnelle et à l'encadrement intermédiaire.

Le programme des enseignements dispensés est déterminé en annexe I du présent arrêté (voir ressource sur cette page).

Arrêté du 9 août 2017



<https://www.lienmini.fr/224054-04>

Achevé d'imprimer : juillet 2026

Dépôt légal : août 2026

N° d'éditeur :

N° d'imprimeur :

CONCOURS GREFFIER

UN LIVRE COMPLET

Mettez toutes les chances de votre côté

Tout savoir sur votre concours et votre métier

pour être informé de ce qui vous attend

Acquérir la méthode

- Test d'**auto-évaluation** pour personnaliser vos révisions
- **Plannings de révisions** pour organiser votre préparation
- **Accompagnement** pas à pas

Se mettre dans les conditions du jour J

- **QCM et exercices d'entraînement** corrigés
- **12 sujets d'annales corrigés** (dont 8 en ligne) intégralement rédigés

Être prêt pour l'oral

- Conseils pour bien remplir la **fiche individuelle de renseignements**
- Exemple commenté de **présentation orale** avec les **questions possibles du jury**
- **2 simulations d'entretien commentées**

Suivre les conseils du formateur

pour comprendre les **attentes du jury** et déjouer les **pièges**

Toutes les épreuves de votre concours

Écrit

- Note de synthèse
- Deux séries de questions :
 - organisation administrative et judiciaire
 - au choix : procédure civile, procédure prud'homale, procédure pénale

Oral

- Entretien avec le jury

OFFERT EN LIGNE

- ▶ Un fil d'actualité mois par mois
- ▶ + d'annales corrigées
- ▶ le programme des matières
- ▶ un planning de révisions à compléter
- ▶ une boîte à outils

Des auteurs spécialistes du concours

Formateurs au plus près de la réalité des épreuves

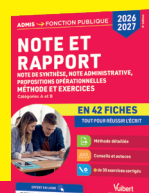
La collection
la plus
complète



Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète



Les
Entraînements
pour se mettre en
condition



Les Fiches
pour aller à
l'essentiel

ISSN : 2114-9305
ISBN : 978-2-311-22405-4



9 782311 224054



22,00 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS